



**COMMUNE DE FERNEY-VOLTAIRE**  
**Arrêté municipal n°060/2020**

Le Maire de la Ville de Ferney-Voltaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, et L. 2213-2,

VU l'article R. 610-5 du Code pénal,

**CONSIDERANT** le caractère actif de la propagation du coronavirus COVID19 sur le territoire national,

**CONSIDERANT** que le Ministre des solidarités et de la santé a annoncé le passage en niveau 3 de la stratégie d'endiguement du virus,

**CONSIDERANT** l'état de menace sanitaire lié au risque épidémique en cours,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de prévenir, par des précautions d'usage, les maladies épidémiques ou contagieuses, notamment en limitant les rassemblements de personnes dans les parcs publics, les aires de jeux communales et les City-stades,

**A R R E T E**

**Article 1 :** A compter du lundi 23 mars 2020 et jusqu'à la fin des mesures de confinement, l'ensemble des aires de jeux communales, les parcs publics et les City-stades, seront fermés au public.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur chacun des sites concernés par cette mesure.

**Article 3 :** Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

**Article 5 :** La Directrice générale des services, la Police municipale, les Services techniques municipaux, le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ornex sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Gex,
- Monsieur le commandant de brigade de Gendarmerie d'Ornex,
- La police municipale de Ferney-Voltaire.

Fait à Ferney-Voltaire, le 23 mars 2020.

Le Maire,

Daniel RAPHOZ



Accusé de réception en préfecture  
001-210101606-20200323-ARR2020060-AR  
Reçu le 23/03/2020

